

POLITIQUE PUBLIQUE DE RESPECT DES DROITS HUMAINS, DE L'INCLUSION ET DU TRAVAIL RESPONSABLE

Préambule

Dans le cadre de ses activités, CO-NECT s'engage à respecter les droits humains internationalement reconnus et à promouvoir des conditions de travail responsables tout au long de sa chaîne de valeur.

Cette politique formalise les principes qui guident les décisions et les pratiques de l'entreprise en matière de respect des personnes, de protection de la santé et de la sécurité au travail, de dialogue social et de relations responsables avec ses partenaires.

Cet engagement s'appuie notamment sur :

- Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ;
- La Charte internationale des droits de l'Homme ;
- La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Les législations et réglementations applicables dans les pays où l'entreprise exerce ses activités.

La présente politique est approuvée par la Direction et s'applique à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux partenaires, fournisseurs et sous-traitants avec lesquels CO-NECT entretient des relations d'affaires.

Engagement en faveur de la justice, de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

CO-NECT s'engage publiquement à promouvoir les principes de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion dans l'ensemble de ses décisions, politiques et pratiques. Cet engagement s'applique à toutes ses activités et à l'ensemble de ses sites, ainsi qu'à ses relations avec ses collaborateurs, clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires et autres parties prenantes.

Il guide également la manière dont CO-NECT agit au sein des communautés et des territoires dans lesquels l'entreprise exerce ses activités. CO-NECT veille notamment à prévenir toute forme de discrimination, à favoriser l'égalité des chances, à garantir un traitement équitable et à prendre en compte la diversité des situations, des besoins et des points de vue.

Engagements en matière de droits humains et de travail responsable

1. Respect de la dignité humaine

Nous nous engageons à traiter chaque personne avec respect, équité et dignité.

Aucune discrimination ne peut être fondée notamment sur :

- L'origine ;
- Le sexe ;
- L'identité de genre ;
- L'âge ;
- La situation de handicap ;
- Les convictions religieuses ;
- Les opinions ;
- L'orientation sexuelle ;
- La situation familiale ;
- L'appartenance syndicale.

2. Refus du travail forcé et du travail des enfants

CO-NECT interdit strictement :

- Toute forme de travail forcé, de servitude ou de traite des êtres humains ;
 - Toute forme de travail des enfants ne respectant pas les conventions internationales applicables.
- Nous veillons à ce que nos partenaires appliquent les mêmes exigences.

POLITIQUE PUBLIQUE DE RESPECT DES DROITS HUMAINS, DE L'INCLUSION ET DU TRAVAIL RESPONSABLE

3. Liberté d'association et dialogue social

Nous respectons le droit de chaque salarié à :

- Adhérer à une organisation syndicale ;
- Être représenté ;
- Participer à un dialogue social constructif ;
- Exercer ses droits collectifs conformément à la législation applicable

4. Conditions de travail responsables

Nous nous engageons à :

- Garantir un environnement de travail sûr et sain ;
- Prévenir les risques professionnels ;
- Favoriser le bien-être au travail ;
- Respecter les règles relatives au temps de travail ;
- Assurer une rémunération conforme aux exigences légales.

5. Santé et sécurité

La santé et la sécurité des personnes constituent une priorité.

Nous mettons en œuvre les moyens nécessaires pour :

- Identifier les risques ;
- Prévenir les accidents ;
- Former les collaborateurs ;
- Améliorer continuellement nos pratiques.

6. Respect des droits humains dans notre chaîne de valeur

Nous attendons de nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires qu'ils respectent les principes définis dans cette politique.

Nous intégrons progressivement ces exigences dans nos processus d'achat et de contractualisation.

7. Signalement et traitement des situations à risque

Toute personne estimant qu'une atteinte aux droits humains ou aux principes de cette politique est susceptible de se produire ou s'est produite peut la signaler à CO-NECT.

Chaque signalement fera l'objet d'un examen impartial et d'un traitement adapté.

Aucune mesure de rétorsion ne pourra être prise à l'encontre d'une personne ayant effectué un signalement de bonne foi.

8. Amélioration continue

Cette politique s'inscrit dans la démarche de management responsable de CO-NECT et dans son engagement d'amélioration continue de ses pratiques sociales, sociétales et environnementales.

CO-NECT s'engage à identifier et évaluer les impacts négatifs réels ou potentiels de ses activités, de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur sur les droits humains, et à mettre en œuvre les mesures appropriées pour les prévenir, les atténuer ou y remédier lorsqu'elle les a causés ou lorsqu'elle y a contribué.

La présente politique est revue périodiquement afin d'en garantir la pertinence et l'efficacité.

Ce document est approuvé par la Direction de CO-NECT et s'applique à l'ensemble de ses activités

Date : 24/07/2026

Nom et fonction du représentant de la Direction : Philippe Rondot - PDG

Signature :

